

Comité social territorial central

18 mai 2026

Déclaration d'ouverture de la CFTC

Madame la Maire en charge des ressources humaines, Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames, Messieurs,

La question du périscolaire reste à ce jour au cœur de l'actualité municipale et nationale. Comme vous le savez, les très graves dérives dénoncées ont conduit le parquet de Paris à ouvrir des enquêtes pour de possibles violences dans plus de 80 écoles maternelles de notre collectivité, une vingtaine d'écoles élémentaires et une dizaine de crèches. **La CFTC condamne fermement toute violence à l'égard des enfants. Le cœur de notre système éducatif repose avant tout sur la confiance accordée par les parents aux enseignants et éducateurs auxquels ils confient leurs enfants.** L'ampleur des violences mises à jour demande des réponses rapides et claires de la part des exécutifs locaux lorsqu'il s'agit du périscolaire. A ce jour, le nouvel exécutif municipal a fait de ce sujet une priorité menant une très importante campagne de communication accompagnée de très nombreuses suspensions de fonctions à l'encontre d'animateurs.

Pour la **CFTC**, comme nous l'avons déjà expliqué dans notre prise de position par tract du 22 avril dernier, ces décisions doivent rester proportionnées à la gravité des faits reprochés et **chaque situation individuelle doit être mûrement examinée dans un souci de respect « des principes fondamentaux du droit : droit à l'écoute, droit de s'expliquer et, surtout, respect de la présomption d'innocence ».** Malheureusement plusieurs animateurs ont fait l'objet de décisions, nous semble-t-il, hâtives voire injustes. Ce sont ces décisions que la **CFTC** dénonce et pour lesquelles nous demandons le réexamen. **Notre participation à l'intersyndicale va dans ce sens : respecter une manière digne et juste de traiter les agents, cesser d'entretenir un climat de suspicion généralisé, rappeler que la majorité des agents exerce correctement leur métier. La CFTC attend des réponses aux demandes formulées par l'intersyndicale, demandes qui constituent une main tendue vers le nouvel exécutif.**

Quant à l'ordre du jour de ce comité social territorial :

Sur les élections professionnelles :

Cinq projets sont présentés pour avis aux organisations syndicales. Deux délibérations concernent la composition des comités sociaux territoriaux (CST) et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT). Trois arrêtés fixent la composition des CAP, celle de la CCP et les modalités d'organisation du vote électronique.



Ces projets appellent de la part de notre organisation syndicale les deux remarques suivantes :

Tout d'abord, la **CFCT** réaffirme une nouvelle fois son opposition au choix du vote électronique. Notre organisation a toujours demandé **le vote à l'urne car plus simple pour les agents, plus démocratique, plus sécurisé et plus favorable à une meilleure participation des agents**. Pour mémoire, en 2022, avec déjà le vote électronique, seul près d'un électeur sur trois a voté aux élections professionnelles parisiennes - près de 19 000 votants au CST central sur 59 000 électeurs- : c'est faible et insatisfaisant. La fonction publique d'Etat (44,90 %), l'hospitalière (37,80 %) et l'ensemble de la fonction publique territoriale (45,60 %) ont fait mieux que la Ville (33,11 %).

En second lieu, la CFCT juge insuffisant le nombre de représentants du personnel pour la CAP C : 8 titulaires et 8 suppléants, soit le même nombre que pour la CAP B et la CAP A. Cette répartition nous paraît très désavantageuse pour la catégorie C qui représente près de 60 % des effectifs de la Ville et mal équilibrée compte tenu de la lourdeur des dossiers majoritairement disciplinaires. **Il conviendrait, à notre avis, au moins de doubler le nombre de suppléant par titulaire.**

Par ailleurs, elle ne permet pas à toutes les organisations syndicales d'être représentées dans cette instance comme c'est le cas pour la **CFCT** alors même que nous sommes représentés dans plusieurs directions comptant une majorité d'agents C (DPE, DCPA, DEVE, DJS, DFPE ...). Il nous semble qu'il y a là un déséquilibre qu'il conviendrait de corriger en lien avec la Direction générale de la fonction publique (DGAFP).

Enfin, sur l'organisation générale de ces élections professionnelles, la CFCT constate l'ampleur du travail mené par la DRH et le souci de veiller à la bonne information des agents et au bon déroulement du scrutin. La CFCT souhaite avant tout que l'équipe support soit suffisamment nombreuse et formée pour répondre efficacement aux demandes d'assistance des agents. Ce sera là une des conditions de la réussite de ces élections.

Sur le bilan de la stratégie Paris Ville apprenante :

La **CFCT** salue l'engagement renouvelé et approfondi de la Ville sur le sujet de la formation (hausse des budgets notamment) et la qualité du travail du bureau de la formation (innovations dans les supports d'accès, qualité des indicateurs de suivi ...). Pour la **CFCT**, la formation est un pilier fondamental de la qualité de vie au travail. Des agents mieux formés peuvent mieux répondre aux attentes des usagers et de la hiérarchie. **Deux points nous paraissent cependant devoir être améliorés : le taux de participation aux formations** (les absences sont encore trop nombreuses et représentent un coût élevé) ; **la formation des agents maîtrisant mal les fondamentaux de la langue française, du calcul numérique et des outils numériques** dorénavant indispensables (cette mauvaise maîtrise est pénalisante pour l'évolution professionnelle voire même pour les relations de travail, elle peut se révéler handicapante dans la vie quotidienne en dehors même du travail, elle constitue enfin un obstacle pour tout projet de transition professionnelle).

Pour la CFCT, un investissement sur cette formation initiale, et ce dès le début de la carrière, quitte à la rendre obligatoire, avec un suivi adapté et continu pour chaque agent concerné, serait gagnant-gagnant pour les agents comme pour la Ville.

En outre, Madame la Maire, la **CFCT** veut rappeler ici l'urgence de thèmes à prévoir à l'ordre du jour de nos prochains CST. Il s'agit de sujets prioritaires pour l'ensemble des personnels de la Ville et que nous avons encore rappelés à l'occasion du CST central du 15 avril dernier :



- **La rémunération des personnels de la Ville en longue maladie (percevant 0% d'IFSE à la Ville contre, à l'État, 33% la première année puis 66% les années suivantes) ;**
- **L'extension pour tous les agents A des ratios promus promouvables (RPP) et leur pérennisation pour tous les B et C ;**
- **Une allocation prévoyance santé digne de la première collectivité de France ;**
- **Un alignement de la retraite de la police municipale sur celle de la police nationale (en catégorie super-active avec bonification indiciaire) ;**
- **Le logement des agents, l'action sociale, les déplacements domicile-travail ;**
- **Et la reconnaissance des maladies professionnelles liées au travail de bureau avec l'adoption de sujétions en conséquence.**

La **CFTC** vous remercie pour votre attention.

La CFTC aux côtés de tous les agents !
Savoir s'opposer, toujours proposer.

